



« Pour remettre en cause la hiérarchie entre les sexes, il faut que les femmes participent à la décision politique, qu'elles prennent part à l'élaboration et au vote des lois. Pourquoi les hommes changeraient-ils de leur propre initiative une situation qui leur est favorable ? »

Si aujourd'hui, cette revendication apparaît tout à fait légitime, il n'en est rien à l'époque d'Hubertine Auclert, souvent désignée comme une pionnière sur le sujet des droits des femmes.

HUBERTINE AUCLERT

La suffragette française

1848-1914

Si le terme de pionnière dit l'avant-gardisme et l'obstination du personnage, il tait la rigueur et la cohérence de son engagement. Venue au féminisme par la lecture de Victor Hugo, Hubertine Auclert est une fervente républicaine, qui condamne un régime qui n'a pas su aller au bout de sa propre logique, un régime dans lequel le suffrage universel demeure un idéal à atteindre. Tout au long de sa vie, elle en pointera les paradoxes législatifs.

Lorsque de maigres progrès égalitaires voient le jour, elle s'engage pour de nouveaux droits. Elle est la première à clamer que les femmes devraient pouvoir concourir pour les emplois publics, et à mener campagne pour le contrat de mariage avec séparation des biens et partage des salaires. En 1882, elle se ré-approprie le terme de "Féminisme", jusqu'ici méprisé par les détracteurs de la cause, pour lui donner une valeur positive et désigner la lutte pour améliorer la condition féminine. Le terme sera ensuite popularisé par la presse hexagonale en 1892 à l'occasion du « Congrès général des sociétés féministes » organisé à Paris.

Des mots aux maux

« L'omission du féminin dans le dictionnaire contribue, plus qu'on ne croit, à l'omission du féminin dans le code. (...) L'émancipation par le langage ne doit pas être dédaignée. N'est-ce pas à force de prononcer certains mots qu'on finit par en accepter le sens qui, tout d'abord, heurtait ? La féminisation de la langue est urgente, puisque, pour exprimer la qualité que quelques droits conquis donnent à la femme, il n'y a pas de mots. » Elle revendique la nécessité de féminiser la langue afin de dénoncer l'exclusion des femmes de la sphère publique.

Elle dénonce aussi un usage dans lequel l'expression « Tout français » exclue les femmes quand il s'agit de voter, mais pas quand il s'agit de payer des impôts. C'est en jouant sur cette incohérence qu'elle demandera son inscription sur les listes électorales et refusera de payer ses impôts. En contrepartie, elle devient une ardente partisane de la féminisation des noms de métier et de fonction. L'usage systématique des termes masculins et féminins constitue, pour elle, un moyen efficace de promouvoir et de garantir l'égalité femmes-hommes dans toutes les sphères de la société.

Une activiste engagée

Pour faire comprendre ses idées et assurer leur diffusion auprès du plus grand nombre, Hubertine Auclert s'est efforcée de les traduire en formules, en images et en actes. Que ce soit à travers la fondation de sa société Le Droit des femmes en 1876, ou bien la création de son journal La Citoyenne en 1881, ou bien même l'interruption intempestive de la lecture du Code lors d'un mariage civil, les récits de son combat sont toujours émaillés de ces actes symboliques qui ont fait parlé d'elle, à une époque où le débat public a principalement lieu dans la presse,

Un nom souvent oublié

Hubertine Auclert n'a jamais vu la concrétisation de sa principale revendication. Pourtant, grâce à ses nombreuses pétitions, les vendeuses et les ouvrières obtiennent le droit de s'asseoir dans les grands magasins et les ateliers ; puis, en 1907, les femmes deviennent électrices puis éligibles aux conseils des prud'hommes. Mais, qui s'en souvient ?